

# Des décisions qui en imposent; des questions qui émergent

*Certaines décisions donnent l'impression d'avoir été pensées en profondeur, au moment de les appliquer, bien des questions éludées surgissent. Réflexion sur la difficulté de décider au temps du coronavirus.*



**Christian Tappenbeck**  
chancelier de l'Eglise

des aides concrètes. C'est pourquoi il a été décidé de publier un guide sur le coronavirus à l'intention des paroisses. C'est ainsi que l'«Aide aux paroisses» a vu le jour. Mais une question s'est rapidement posée lors de sa rédaction: comment appliquer correctement la maxime officielle de ne pas mettre en danger «notre prochain vulnérable». Car en fin de compte, cette notion implique de nombreuses appréciations et est de ce fait imprécise. Elle se réfère, selon une définition de l'Office fédéral de la santé publique, aux personnes âgées ou souffrant de certaines pathologies préexistantes. Mais face à un virus aussi contagieux, des jeunes gens en bonne santé ne sont-ils pas aussi particulièrement vulnérables lorsqu'en tant que réfugiés, ils se voient contraints de vivre à l'étroit dans des centres? Les personnes souffrant d'un stress psychique, par exemple parce qu'elles craignent pour leur existence économique, ne devraient-elles pas aussi être considérées comme vulnérables? Et n'y a-t-il pas une vulnérabilité particulière liée aux mesures de protection imposées par les autorités, par exemple lorsque des proches en fin de vie ne peuvent pas recevoir de visites en raison de l'interdiction de contact, ou que les résidentes et résidents de maisons de retraite perdent le lien avec les êtres qui leur sont chers?

## Se fonder sur la dignité humaine

Dès lors que nous définissons ce qu'il faut comprendre par «personnes vulnérables», nous ne négocions rien de moins que l'image de l'être humain. Et pourtant, beaucoup de décisions de l'Etat, étrangement, ne font qu'effleurer la question. Certaines mesures éditoriales ont ainsi été décidées très vite et souvent mises en vigueur dès «aujourd'hui à minuit». Mais peu de temps

après, elles ne pouvaient déjà plus être maintenues, ou seulement sous une forme modifiée, et cela parfois au gré des cantons. Pareille situation risque de faire perdre non seulement la vue d'ensemble, mais aussi le contrôle. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes efforcés, lors de la rédaction de l'«Aide aux paroisses», de nous fonder sur la dignité humaine. La dignité de l'être humain trouve son fondement dans la ressemblance à Dieu et est de ce fait universelle. C'est pourquoi l'action des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure devrait aussi pouvoir être justifiée par une solidarité comprise au sens large. Cette position fondamentale a notamment conduit notre Eglise à s'engager pour maintenir les cérémonies funèbres et éviter que l'accès aux EMS et aux hôpitaux ne soit excessivement restreint. Car il est important que les êtres humains, du fait de leur dignité, puissent se rencontrer avec une attention bienveillante surtout en périodes de crise éprouvantes. Ce besoin d'accompagnement spirituel concerne aussi l'individu en tant que membre de la société humaine. Ainsi, il est frappant de constater qu'un deuil public fait encore largement défaut. Or il serait important que ce traumatisme vécu collectivement soit interprété et intégré dans une perspective théologique, afin d'éviter qu'après la pandémie nous ne retombions en toute insouciance dans la même situation qu'auparavant. Le chemin vers une communauté plus humaine et plus résiliente aux crises serait certes parsemé de décisions difficiles. Mais l'Eglise pourrait apporter ici une précieuse contribution. Ne serait-ce que parce qu'elle ne perd pas l'espoir: notre Créateur, cela nous a été promis, nous accompagnera comme «celui qui est, qui était et qui vient, le Souverain» (Ap 1,8). ■

## Service juridique

**Andreas Mosimann**  
responsable du service juridique

L'une des tâches importantes du service juridique consiste à soutenir les services généraux de l'Eglise. Il a ainsi été amené à rédiger diverses expertises juridiques, par exemple sur l'admissibilité d'un licenciement avec effet immédiat ou sur l'utilisation d'un crédit en faveur du service d'aumônerie œcuménique pour requérantes et requérants d'asile. Le service juridique a également participé à la révision de divers textes législatifs, dont en particulier l'ordonnance sur la protection du climat et le règlement concernant l'octroi de subsides de formation.

En 2020, le service juridique a de nouveau coordonné différentes prises de position. Celles-ci concernaient notamment l'ordonnance sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés, l'intégration de la protection du climat dans la Constitution du canton de Berne, ainsi que la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap. A propos de cette dernière, le Conseil

synodal a relevé que les prestations de soutien sont nécessaires pour que les personnes concernées puissent mener une vie digne et la plus autonome possible.

L'assujettissement à l'impôt paroissial n'a pas seulement été un sujet politique: le service juridique a lui aussi été confronté à cette question, et a accompagné de près une paroisse dans une procédure d'opposition concernant une taxation de l'impôt paroissial. Il a également été très impliqué dans d'autres procédures de recours – et notamment dans le recours très remarqué en lien avec l'engagement ecclésial en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables, sur lequel l'avocat Ueli Friederich a rédigé un remarquable mémoire au Tribunal fédéral. D'autres litiges ont porté, entre autres, sur le montant du salaire, sur la participation à une formation, sur l'obligation de résidence ainsi que sur la compétence pour les postes pastoraux propres à une paroisse.

Enfin, le service juridique a répondu aux questions les plus diverses des paroisses. Beaucoup étaient en rapport avec les mesures anticoronavirus, et relevaient en particulier du droit du personnel et de l'organisation. Il s'agissait par exemple de savoir quelles assemblées des organes exécutifs et législatifs pouvaient être organisées, et comment. En outre, le service juridique a très souvent donné des renseignements sur des questions liées à la protection des données et à l'attribution de postes pastoraux aux paroisses. ■

## Traduction et communication francophone

### La goutte qui fait déborder le vase

**Bertrand Baumann**  
responsable

Après l'aboutissement du processus de transition Eglise-Etat qui a mobilisé beaucoup de ressources ces dernières années, le service a dû faire face à un nouveau défi: l'irruption de la pandémie qui nous a pris de court comme tous les services généraux. La mise en place d'un support d'information sur la pandémie à destination des paroisses, avec une prétention d'exhaustivité au niveau de son contenu et un rythme de parution très soutenu, a totalement pulvérisé les patients efforts déployés par le service ces dernières années pour maîtriser le flux des mandats. Pas

d'autre solution donc que d'augmenter dans l'urgence les capacités du service en impliquant davantage l'équipe des externes et en recrutant de nouveaux, avec les efforts d'introduction et de formation que cela implique. Que l'ensemble de notre équipe d'externes soit ici remerciée pour sa fidélité et sa disponibilité sans faille.

Parallèlement, le service a dû bien entendu assurer le courant normal (synodes, newsletter, rapport d'activité, grands projets et publications diverses,

— Suite à la page 20 —

## Chancellerie de l'Eglise

### Chancelier

Christian R. Tappenbeck

### Service de la chancellerie

Prisca Lanfranchi, responsable  
Carmen Binggeli, Käthy Buntschu,  
Barbara Trachsel

### Service de la communication

Adrian Hauser, responsable  
Bertrand Baumann, responsable  
communication francophone et  
service de traduction  
Nadya Rohrbach, Olivier Schmid,  
rédacteur responsable ENSEMBLE,  
Nathalie Ogi, rédactrice ENSEMBLE,  
Karin Freiburghaus, Heidi Hänni,  
Carmen Binggeli, Nadja Rauscher  
(jusqu'à mi-février 2020),  
Dorothee Wenk, ambassadrice de la Vision,  
Corine von Wartburg (suppléance congé  
maternité de mi-février à mi-juillet 2020),  
Corine von Wartburg, médias sociaux  
(à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020)

### Service juridique

Andreas Mosimann, responsable  
Roger Juillerat, Ursula Sutter-Schärer,  
Yvonne Pfister (remplacement congé  
maternité à partir du début avril 2020),  
Delia Sauer, Nicole Schrepfer

### Service de traduction

Bertrand Baumann, responsable  
Nadya Rohrbach